

## FINANCIERS RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

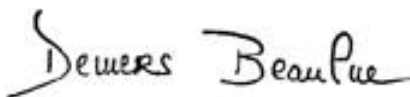
### RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Aux membres de  
L'ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC

Nous avons vérifié le bilan de l'ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC au 31 mars 2003 et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'ORDRE DES COMPTABLES AGRÉÉS DU QUÉBEC au 31 mars 2003 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Société en nom collectif de comptables agréés

Montréal, le 9 mai 2003

### RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

À L'ÉGARD DU RAPPORT FINANCIER

La responsabilité des états financiers et des autres renseignements contenus dans ce rapport annuel incombe à la direction de l'Ordre. Les états financiers ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Au besoin, la direction a porté des jugements et fait des estimations relativement aux conséquences de certains faits et opérations, en tenant compte de l'importance relative. Les renseignements financiers et statistiques contenus dans le reste du rapport concordent avec l'information contenue dans les états financiers.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction de l'Ordre maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le Bureau de l'Ordre s'acquitte de sa responsabilité à l'égard des états financiers principalement par l'intermédiaire de son Comité de vérification. Celui-ci examine les états financiers annuels et les autres renseignements contenus dans le rapport annuel et en recommande l'adoption au Bureau. Le Comité de vérification rencontre périodiquement la direction de l'Ordre et les vérificateurs externes et rend compte de ces entretiens au Bureau.

Les états financiers ont été vérifiés par les vérificateurs de l'Ordre, dont les services ont été retenus par le Bureau de l'Ordre sur recommandation du Comité de vérification et dont la nomination a été ratifiée par l'assemblée générale annuelle.

La présidente du Conseil,



Lucette Poliquin, FCA

Le président-directeur général et secrétaire général,



Gérard Caron, FCA

Le 9 mai 2003

# BILAN

au 31 mars 2003

---

**ACTIF À COURT TERME**

Encaisse  
Placements temporaires (note 4)  
Débiteurs (note 5)  
Avances au Fonds d'administration générale (note 6)  
Frais payés d'avance

**PLACEMENTS** (note 7)**IMMOBILISATIONS** (note 8)

---

**PASSIF À COURT TERME**

Créditeurs (note 9)  
Produits perçus d'avance  
Dû au Fonds d'indemnisation (note 6)  
Dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (note 10)

**AVANTAGE INCITATIF REPORTÉ****DETTE À LONG TERME** (note 10)**PROVISION POUR RÉGIME DE RETRAITE** (note 11)**RÉSERVE POUR FLUCTUATION DES SINISTRES** (note 12)**PRODUITS REPORTÉS** (note 13)

---

**SOLDES DES FONDS**

Investis en immobilisations  
Affectations d'origine interne pour :  
    les regroupements  
    l'orientation PFP  
    la formation continue  
Non affectés  
Fonds d'indemnisation

---

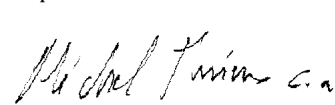
**ENGAGEMENTS** (note 14)**AU NOM DU BUREAU :**

La présidente du Conseil



Lucette Poliquin, FCA

Le président du Comité des finances,



Michel Thérroux, CA

	2003			2002	
Fonds d'administration générale	Fonds d'indemnisation	Fonds d'assurance	Total	Total	
\$	\$	\$	\$	\$	
353 181	-	2 450	355 631	78 594	
3 088 277	700 000	-	3 788 277	2 958 052	
773 573	-	-	773 573	1 169 244	
-	46 041	-	-	-	
32 994	-	-	32 994	124 825	
4 248 025	746 041	2 450	4 950 475	4 330 715	
5 457 884	-	3 361 628	8 819 512	7 865 798	
990 370	-	-	990 370	1 170 077	
10 696 279	746 041	3 364 078	14 760 357	13 366 590	
3 652 958	-	3 025	3 655 983	3 286 618	
1 762 178	-	-	1 762 178	1 487 067	
46 041	-	-	-	-	
216 780	-	-	216 780	-	
5 677 957	-	3 025	5 634 941	4 773 685	
423 022	-	-	423 022	507 622	
433 556	-	-	433 556	-	
625 100	-	-	625 100	427 200	
-	-	645 900	645 900	344 608	
-	-	2 715 153	2 715 153	2 647 613	
7 159 635	-	3 364 078	10 477 672	8 700 728	
990 370	-	-	990 370	1 170 077	
378 525	-	-	378 525	360 264	
651 952	-	-	651 952	658 300	
100 000	-	-	100 000	100 000	
1 415 797	-	-	1 415 797	1 658 705	
-	746 041	-	746 041	718 516	
3 536 644	746 041	-	4 282 685	4 665 862	
10 696 279	746 041	3 364 078	14 760 357	13 366 590	

# RÉSULTATS

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

---

## **PRODUITS**

Cotisations des membres  
Cotisations des candidats  
Inscriptions à la formation continue  
Droits d'inspection  
Droits d'examen  
Droits d'admission et d'inscription  
Publications  
Revenus de placement (note 7)  
Diminution de la réserve pour fluctuation des sinistres  
Ristourne nette du régime d'assurance-vie  
Autres

---

## **CHARGES**

Services de l'ICCA (notes 1, 10 et 15)  
Formation continue  
Inspection professionnelle  
Examen  
Publications  
Marketing et communications  
Bureau de direction  
Administration et finances  
Formation professionnelle et relève  
Syndic  
Affaires juridiques  
Technologies de l'information  
Pratique professionnelle et services aux membres  
Frais d'administration (note 8)  
Augmentation de la réserve pour fluctuation des sinistres  
Ristournes aux membres assurés  
Participation au déficit du régime d'assurance-vie

---

**EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES**

<b>2003</b>				<b>2002</b>	
Budget (note 2)	Fonds d'administration générale	Fonds d'indemnisation	Fonds d'assurance	Total	Total
\$	\$	\$	\$	\$	\$
11 484 875	11 591 550	-	-	11 591 550	11 446 282
227 863	222 476	-	-	222 476	211 545
2 210 500	2 589 023	-	-	2 589 023	2 295 646
764 100	788 383	-	-	788 383	788 353
495 900	457 310	-	-	457 310	487 170
274 900	319 240	-	-	319 240	319 940
300 000	290 428	-	-	290 428	387 614
325 000	394 626	17 363	-	411 989	436 447
-	-	-	-	-	276 428
-	-	-	301 292	301 292	-
926 500	1 083 819	13 160	77 373	1 134 352	1 346 140
17 009 638	17 736 855	30 523	378 665	18 106 043	17 995 565
5 901 838	6 557 042	-	-	6 557 042	5 845 728
2 100 100	2 274 430	-	-	2 274 430	2 016 177
827 200	821 156	-	-	821 156	801 952
546 900	461 380	-	-	461 380	499 211
188 900	216 384	-	-	216 384	319 985
1 787 500	1 669 575	-	-	1 669 575	2 170 828
963 000	1 018 280	-	-	1 018 280	1 093 804
937 500	991 508	-	-	991 508	980 100
893 600	952 783	-	-	952 783	890 006
552 100	671 072	-	-	671 072	561 202
370 700	529 424	2 998	-	532 422	450 104
370 900	438 777	-	-	438 777	406 787
375 700	329 766	-	-	329 766	329 912
1 193 700	1 215 980	-	77 373	1 253 353	1 237 421
-	-	-	301 292	301 292	-
-	-	-	-	-	33 833
-	-	-	-	-	271 873
17 009 638	18 147 557	2 998	378 665	18 489 220	17 908 923
-	(410 702)	27 525	-	(383 177)	86 642

# ÉVOLUTION

**DES SOLDES DE FONDS**  
de l'exercice terminé le 31 mars 2003

---

---

**SOLDE D'OUVERTURE**

Excédent (insuffisance) des produits sur les charges  
Acquisition d'immobilisations  
Cession d'immobilisations  
Virements interfonds

---

**SOLDE DE CLÔTURE**

---

**SOLDE D'OUVERTURE**

Excédent (insuffisance) des produits sur les charges  
Acquisition d'immobilisations  
Cession d'immobilisations  
Virements interfonds

---

**SOLDE DE CLÔTURE**

---

**2003**

<b>Fonds d'administration générale</b>						
Investis en immobilisations	Affectés aux regroupements	Affectés à l'orientation PFP	Affectés à la formation continue	Non affectés	Fonds d'indemnisation	<b>Total</b>
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1 170 077	360 264	658 300	100 000	1 658 705	718 516	4 665 862
(515 752)	(308 995)	(6 348)	-	420 393	27 525	(383 177)
337 435	-	-	-	(337 435)	-	-
(1 390)	-	-	-	1 390	-	-
-	327 256	-	-	(327 256)	-	-
990 370	378 525	651 952	100 000	1 415 797	746 041	4 282 685

**2002**

<b>Fonds d'administration générale</b>						
Investis en immobilisations	Affectés aux regroupements	Affectés à l'orientation PFP	Affectés à la formation continue	Non affectés	Fonds d'indemnisation	Total
\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
1 174 052	376 887	635 975	100 000	1 524 826	767 480	4 579 220
(515 637)	(327 980)	22 325	-	956 898	(48 964)	86 642
517 712	(5 700)	-	-	(512 012)	-	-
(6 050)	-	-	-	6 050	-	-
-	317 057	-	-	(317 057)	-	-
1 170 077	360 264	658 300	100 000	1 658 705	718 516	4 665 862

# FLUX

## DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2003

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(383 177)	86 642
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	517 142	521 687
Gain sur cession d'immobilisations	(1 390)	(6 050)
Amortissement de la prime (escompte) sur obligations	(50 533)	26 924
Amortissement de l'avantage incitatif reporté	(84 600)	(84 600)
Augmentation de la provision pour régime de retraite	197 900	351 600
Augmentation (diminution) de la réserve pour fluctuation des sinistres	301 292	(276 428)
Diminution des produits reportés	(77 373)	(96 109)
	419 261	523 666
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement	1 131 978	299 163
	1 551 239	822 829
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT</b>		
Encaissement de placements	8 780 676	9 160 894
Acquisition de placements	(9 683 857)	(9 660 548)
Acquisition d'immobilisations	(337 435)	(517 712)
Produit de cession d'immobilisations	1 390	6 050
Dette à long terme	650 336	-
Augmentation des produits reportés	144 913	145 197
	(443 977)	(866 119)
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES</b>	1 107 262	(43 290)
<b>ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	3 036 646	3 079 936
<b>ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	4 143 908	3 036 646

Les espèces et quasi-espèces comprennent l'encaisse, les unités de fonds communs du marché monétaire et les dépôts à terme.

# NOTES

## COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2003

### 1. CONSTITUTION, NATURE DES ACTIVITÉS ET STRUCTURE DE L'ORDRE

La loi constitutive de l'Ordre des comptables agréés du Québec (l'Ordre) est la *Loi sur les comptables agréés du Québec*. L'Ordre est régi par le *Code des professions du Québec* et considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. De plus, en vertu d'un protocole intervenu en 1998, il utilise les services de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) dans les domaines suivants qui touchent l'ensemble des comptables agréés canadiens : l'intérêt public et l'intégrité, le leadership efficace et la planification stratégique pour la profession, la formation et l'admission, la normalisation et les communications.

### 2. BUDGET

Les chiffres présentés dans l'état des résultats sous la colonne « Budget » couvrent le Fonds d'administration générale. Ils sont fournis à titre d'information seulement et sont non vérifiés. Ce budget a été approuvé par le Bureau le 20 février 2002.

### 3. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

#### *Comptabilité par fonds*

L'Ordre applique la méthode du report pour constater les apports.

Le Fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le Fonds d'indemnisation est destiné à rembourser les sommes d'argent ou autres valeurs utilisées par un membre à d'autres fins que celles auxquelles elles lui ont été remises dans l'exercice de la profession, conformément à l'article 89 du *Code des professions*.

Le Fonds d'assurance présente les montants rétrocédés par les assureurs pour les membres qui participent aux régimes d'assurances offerts aux membres de l'Ordre. Les produits et les charges afférents au Fonds d'assurance sont présentés dans ce fonds, de même que les revenus de placement y afférents.

#### *Imputation des charges*

Les charges directement reliées à une activité sont imputées à cette activité. Les coûts indirects sont attribués, en fonction d'une base de répartition selon l'utilisation, aux centres d'autofinancement suivants : inspection professionnelle, formation continue et publications. Le solde non réparti est présenté séparément, dans l'état des résultats, sous le titre « Frais d'administration ».

#### *Apports reçus sous forme de services*

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces apports ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

#### *Immobilisations*

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et amorties selon les méthodes, les taux et les périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux/périodes
Mobilier et matériel	Dégressif	20 %
Logiciels informatiques	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Améliorations locatives	Linéaire	durée du bail, soit 15 ans

#### *Avantage incitatif reporté*

L'avantage incitatif reporté est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du bail et est porté en diminution du loyer.

#### *Régimes d'avantages sociaux des salariés*

L'Ordre amortit l'actif (l'obligation) transitoire selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs qui devraient toucher des prestations des régimes.

L'Ordre a adopté les conventions suivantes pour comptabiliser ses obligations découlant des régimes d'avantages sociaux des salariés ainsi que les coûts connexes, déduction faite des actifs des régimes :

- Le coût des prestations de retraite et des avantages complémentaires de retraite gagnés par les salariés est établi par calculs actuariels selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services, à partir des hypothèses les plus probables de la direction concernant le rendement prévu des placements des régimes, la progression des salaires, l'âge de départ des salariés et les coûts prévus des avantages complémentaires.
- Pour les besoins du calcul du taux de rendement prévu des actifs des régimes, ces actifs sont évalués à leur juste valeur.

# NOTES

## COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2003

- Le coût des services passés découlant des modifications des régimes est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs à la date des modifications.
- L'excédent du gain actuariel net (de la perte actuarielle nette) sur 10 % de l'obligation au titre des prestations constituées, ou sur 10 % de la juste valeur des actifs des régimes, si ce dernier montant est plus élevé, est amorti sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs. Les durées résiduelles moyennes d'activité des salariés actifs couverts par le régime de retraite de base et le régime de retraite supplémentaire sont respectivement de 12 ans et 9 ans au 31 décembre 2002 (13 ans et 10 ans au 31 décembre 2001).

#### 4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

Les placements temporaires, comptabilisés au coût et dont la valeur marchande est égale au coût, sont composés de 2 721 965 \$ d'unités de fonds communs du marché monétaire (1 814 781 \$ en 2002) et de 1 066 312 \$ de dépôts à terme (1 143 271 \$ en 2002). Le taux de rendement des unités de fonds communs du marché monétaire varie en fonction des taux du marché. Le rendement des unités de fonds communs du marché monétaire pour l'exercice est de 2,97 % (3,98 % en 2002). Le taux d'intérêt des dépôts à terme détenus à la fin d'exercice varie de 2,25 % à 4,55 % et leurs dates d'échéance sont en deçà d'un an.

#### 5. DÉBITEURS

	<b>2003</b>	<b>2002</b>
	\$	\$
Comptes clients	766 074	950 987
Intérêts courus	-	167 926
Autres	7 499	50 331
	<b>773 573</b>	<b>1 169 244</b>

L'Ordre n'a pas de concentration significative de risque de crédit.

#### 6. AVANCES ET DUS INTERFONDS

Les avances et les dus interfonds ne portent pas intérêt.

#### 7. PLACEMENTS

En juillet 2002, l'Ordre s'est départi de son portefeuille d'obligations et a souscrit à un fonds commun d'obligations conformément à sa politique de placement. La participation dans le fonds commun est comptabilisée au coût d'acquisition.

La valeur boursière de la participation au fonds commun d'obligations est de 8 828 286 \$ au 31 mars 2003. (La valeur boursière des obligations était de 7 697 397 \$ au 31 mars 2002.) Le taux d'intérêt effectif est de 4,82 % (5,75 % en 2002).

#### 8. IMMOBILISATIONS

	<b>2003</b>		<b>2002</b>	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et matériel	473 795	316 530	157 265	175 630
Logiciels informatiques	2 320 413	1 774 853	545 560	674 496
Matériel informatique	557 897	406 196	151 701	167 176
Améliorations locatives	239 399	103 555	135 844	152 775
	<b>3 591 504</b>	<b>2 601 134</b>	<b>990 370</b>	<b>1 170 077</b>

La charge d'amortissement de l'exercice imputée aux frais d'administration est de 517 142 \$ (521 687 \$ en 2002).

Au cours de l'exercice, l'Ordre a procédé à la radiation d'une partie du mobilier et matériel et du matériel informatique dont la durée de vie utile restante était nulle. Cette radiation a eu pour effet de réduire respectivement le coût et l'amortissement cumulé du mobilier et matériel de 125 263 \$ et du matériel informatique de 627 913 \$.

## 9. CRÉDITEURS

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs	1 274 077	1 094 638
Salaires et retenues sur salaires	450 126	434 061
Services de l'ICCA	1 563 720	1 471 460
Taxes de l'Office des professions du Québec	368 060	286 459
	<u>3 655 983</u>	<u>3 286 618</u>

## 10. DETTE À LONG TERME

	<u>2003</u>	<u>2002</u>
	\$	\$
Effet à payer à l'ICCA, sans intérêt, remboursable en trente-cinq mensualités égales de 18 065 \$ à compter du 1 <sup>er</sup> avril 2003 et une mensualité finale de 18 061 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> mars 2006 (note 15)	650 336	-
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	216 780	-
	<u>433 556</u>	<u>-</u>

Les remboursements de capital sur la dette à long terme à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants : 216 780 \$ en 2004 et 2005 et 216 776 \$ en 2006.

## 11. RÉGIMES D'AVANTAGES SOCIAUX DES SALARIÉS

Les informations relatives aux régimes à prestations déterminées, pris collectivement, se présentent comme suit au 31 mars :

	Régime de retraite capitalisé		Régime de retraite sans capitalisation	
	<u>2003</u>	<u>2002</u>	<u>2003</u>	<u>2002</u>
	\$	\$	\$	\$
Charge de retraite	263 900	217 200	95 200	226 500
Juste valeur de l'actif du régime	4 148 500	4 282 100	-	-
Obligations au titre des prestations constituées	4 942 200	4 268 800	588 100	514 100
Situation de capitalisation excédent (déficit)	(793 700)	13 300	(588 100)	(514 100)
Actif (passif) au titre des prestations constituées	(93 500)	21 600	(531 600)	(448 800)

# NOTES

## COMPLÉMENTAIRES

31 mars 2003

Les hypothèses actuarielles significatives utilisées pour évaluer les obligations au titre des prestations constituées sont les suivantes (moyenne pondérée des hypothèses au 31 décembre) :

	Régimes de retraite capitalisé et sans capitalisation	
	2003	2002
Taux d'actualisation	6,5 %	6,5 %
Taux de rendement prévu de l'actif du régime, à long terme	7,0 %	7,0 %
Taux de croissance de la rémunération	4,5 %	4,5 %

Les autres informations concernant les régimes à prestations déterminées de l'Ordre se présentent comme suit :

	Régime de retraite capitalisé		Régime de retraite sans capitalisation	
	2003	2002	2003	2002
	\$	\$	\$	\$
Cotisations de l'employeur	148 800	129 400	-	-
Cotisations des salariés	148 800	129 400	-	-
Prestations versées	79 600	133 400	12 400	7 400

### 12. RÉSERVE POUR FLUCTUATION DES SINISTRES

	2003	2002
<i>Fonds d'assurances</i>	\$	\$
Solde d'ouverture	344 608	621 036
Augmentation (diminution) de la réserve requise	301 292	(276 428)
Solde de clôture	645 900	344 608

La réserve pour fluctuation des sinistres représente une partie des montants rétrocedés par l'assureur devant être conservée par l'Ordre pour absorber d'éventuels déficits du régime d'assurance-vie. Le montant de la réserve est établi par l'assureur en fonction des primes annuelles perçues et des frais d'administration du régime. Le montant d'éventuels déficits que l'Ordre peut être tenu d'absorber annuellement se limite au solde de la réserve à l'ouverture de l'exercice déficitaire. La réserve est constituée de surplus annuels du régime d'assurance-vie.

### 13. PRODUITS REPORTÉS

	2003	2002
<i>Fonds d'assurances</i>	\$	\$
Solde d'ouverture	2 647 613	2 598 525
Montants constatés à titre de produits de l'exercice	(77 373)	(96 109)
Revenus de placement	144 913	145 197
Solde de clôture	2 715 153	2 647 613

#### 14. ENGAGEMENTS

L'Ordre s'est engagé à louer des locaux à compter du 1<sup>er</sup> mai 1993 pour une période de 15 ans se terminant le 30 avril 2008. Le montant total à verser d'ici la fin du terme, incluant une provision pour taxes et coûts d'exploitation, est de 4 297 340 \$. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices seront de 839 502 \$ en 2004 et de 846 818 \$ en 2005, 2006, 2007 et 2008.

De plus, l'Ordre a conclu trois contrats de location de matériel bureautique échéant en juin 2007, et en avril et septembre 2008 qui prévoient des engagements de 250 702 \$. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices seront de 58 795 \$ en 2004, 2005 et 2006, de 53 125 \$ en 2007 et de 21 192 \$ en 2008.

En date du 31 mars 2003, l'Ordre s'est engagé par contrats dans le cadre du projet de formation professionnelle. Le montant total de ces engagements est de 50 500 \$ et sera versé lorsque les travaux de rédaction seront terminés.

#### 15. MODIFICATION AU PROTOCOLE

Le protocole intervenu en 1998 entre les ordres et instituts provinciaux de comptables agréés, l'ICCA et l'Institute of Chartered Accountants of Bermuda a été modifié en fonction d'une nouvelle convention signée entre l'Ordre et l'ICCA en mars 2003. Cette convention vient réviser la façon dont l'Ordre a estimé les coûts engagés et non encore recouverts par l'ICCA, ce qui résulte en une charge supplémentaire de 650 336 \$ comptabilisée aux résultats de l'exercice en cours (note 10).

#### 16. JUSTE VALEUR

La juste valeur des actifs et passifs financiers à court terme correspond approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

La juste valeur estimative de la dette à long terme est déterminée selon l'analyse de la valeur actualisée des flux de trésorerie, en fonction des taux d'intérêts actuels pour des ententes d'emprunts semblables. Il n'y a pas de différence importante entre la juste valeur et la valeur comptable de la dette à long terme.

#### 17. ÉVENTUALITÉS

Une requête en réexamen de la demande d'autorisation d'appel à la Cour suprême du Canada, concernant des réclamations auprès du Fonds d'indemnisation de l'Ordre, est présentement pendante. Il n'est pas possible d'évaluer le montant que l'Ordre pourrait être appelé à payer. Aucune provision n'a été constituée dans les états financiers. Compte tenu du caractère inhabituel de la requête, la direction de l'Ordre est confiante d'obtenir gain de cause dans cette affaire.

#### 18. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Les chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.